

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2016

---

SÉCURITÉ DE L'USAGE DES DRONES CIVILS - (N° 3750)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD21

présenté par  
Mme Le Vern, rapporteure

-----

### ARTICLE 4

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« de ces dispositifs de signalement »,

les mots :

« des dispositifs mentionnés au premier alinéa ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.